



## 4 mois d'attente d'un visa cf sans un courrier du consulat

Par **taochy patrick**, le **12/04/2008** à **19:54**

Français installé en DOM, je me suis marié à une Algérienne en Mars 2007, à Oran.

La transcription eu lieu en décembre 2007 par l'Et. civil de Nantes.

Le 6 Janvier 2006, notre dossier de demande de visa D fut rassemblé et envoyé conformément aux recommandations du service 1573 du Consulat Général De France à Oran. Aux appels de mon épouse à ce service on lui demande d'attendre la convocation; notre dossier est en cours de traitement, pour le reste elles ont eu des instructions pour ne rien dire de plus, sinon qu'ils ont pris du retard.

Mais voilà, déjà on n'a reçu aucun accusé de réception de ce dossier, ni réponses à nos mails et courrier DHL de réclamation .

A la question de savoir s'il faut refaire un autre dossier, à mon épouse on lui assure que non, mais à moi, pouvant difficilement les joindre, sauf une fois pour s'entendre conseiller de le faire, le nouveau visa biométrique, mais le rdv au Consulat pour le dépôt du dossier, à partir d'Octobre 2008.

Du coup on ne s'est plus quoi faire. Y aura t-il une réponse comme le précise les décrets?

Attendre encore un mois c'est certain, le rdv ne sera possible qu'en 2009. Quand vais je pouvoir être enfin avec ma femme? Note: le prix du trajet avion AR est maintenant de 3200 euros minimum contre 1200 auparavant.....Merci de me répondre!

Par **Nedj**, le **13/04/2008** à **19:31**

Bonjour,

L'absence de réponse à une demande de visa passé un délai de deux mois équivaut à un rejet implicite. Voilà plus d'un an que vous attendez une réponse et ce délai est anormalement long.

Il faut savoir que les autorités consulaires dans certains cas sont dans l'obligation de motiver de leur décision de rejet face à une demande de visa et c'est notamment le cas en ce qui concerne les conjoints de français. Je vous conseille donc de vous rapprocher d'une association spécialisée en droit des étrangers afin de consulter un juriste pour entreprendre des démarches et notamment faire un recours auprès de la COMMISSION DE RECOURS CONTRE LES REFUS DE VISA

Cordialement

Par **yasmimi**, le **13/04/2008** à **21:01**

salut ,

je suis dans la meme situation que toi, je me suis mariée en algérien le 22 aout 2007 en algérie mon mariage a été transcrit le 20 décembre 2007. mon mari a envoyé sa demande de visa cf le 5 janvier 2008 depuis aucune réponse, pas même l'accusé de réception. Je leur ai envoyé plusieurs mails pour savoir où était le dossier de mon époux, ils m'ont confirmé qu'il avait été enregistré. Je me suis rendu à oran en février impossible d'entrer au consulat, nous avons fait une demande de réclamation que nous avait conseillé de faire une personne de leur service aucune nouvelle. Enfin mon époux a pris rendez vous pour faire une deuxième demande ce que nous avait déconseillé de faire le consulat et impossible de faire car un premier dossier était déjà enregistré, mon époux a réuni toutes les pièces, lors de l'entretien le 30 mars 2008 on lui a dit que [s]notre dossier était incomplet[/s] alors que personne ne nous en a informé, heureusement qu'il avait tous les documents avec lui, nous avons pu avoir le numéro de notre dossier et ce matin il a reçu une convocation pour prendre rendez vous pour venir au consulat seulement on lui demande de nouvelles pièces. Le consulat fait tout pour faire renoncer les couples mixtes de se former c'est inadmissible.

Par **taochy patrick**, le **18/04/2008** à **07:37**

Bonjour Nedj!

Je vous remercie beaucoup pour les conseils. Mais je crois que je vais attendre encore un peu. D'autant plus que mardi le consulat a appelé mon épouse soi disant pour fixer rendez vous afin de récupérer le visa le lendemain, mais finalement pour recevoir des excuses, une fois sur place.

...Car, parait-il, il manquait la signature de la préfecture.

Etrange tout ça! !!

Sinon ils vont rappeler une fois l'accord obtenu!

cordialement

Par **taochy patrick**, le **18/04/2008** à **08:23**

Salut Yasmimi!

Moi je me suis marié en mars 2007. Plus d'un an après, j'attends toujours de pouvoir vivre avec elle, tu t'imagines ! Je la connais depuis juin 2005.

Voilà comme je l'ai dit à Nedj, ma femme fut jointe au téléphone par une dame du consulat qui lui dit que la préfecture de La Réunion a accordé le visa; qu'elle doit passer le récupérer le lendemain mercredi .

Sur place, on l'emmena jusqu'à cette dame qui s'excusa certes mais resta assez ferme, sur la seule explication qu' il manquait la signature de cette préfecture et qu'on l'appelera sitôt l'accord obtenu.

Donc finalement , on ne sait plus quoi penser! C'est cassant psychologiquement.

Je pense beaucoup plus qu'il s'agit de petites manoeuvres pour décourager surtout les autres qui nous voient dans tout nos états, de chercher à venir en France.

...On traite votre dossier...votre dossier n'est pas enregistré il a du être retourné...

Tout compte fait, la meilleure des situations reste la patience, voire un coup de fil de temps en temps pour se faire du bien à soi même.

Je te souhaite bonne chance et que vous soyez enfin ensemble et pour très longtemps.

la seule fois ot'assure de l'imminence de ta convocation, une période est même avancée? et va de surprise de cette préfectureAuparavant je pouvais être avec elle une centaine de jours cumulés par an , mais depuis 10 mois

Par **Nedj**, le **18/04/2008** à **13:19**

De rien, j'espère que tout va vite se régler  
Bonne continuation

Par **yasmimi**, le **27/04/2008** à **13:14**

ça y est mon époux a eu son visa il va bientôt me rejoindre. Ca a été très difficile d'autant plus que lors du retrait on a pas voulu lui donner le visa pretextant la fin de validité de la transcription de l'acte de mariage. Mon mari a discuté avec le consul directement pour lui expliquer que cela n"tait pas de son fait ms de la lenteur des traitements des demandes bref je suis trop contente et je te souhaite la meme chose

Par **samir**, le **27/04/2008** à **15:45**

bonjour yasmine je voudrais savoir quel demande de visa faut t'il demander nous nous somme marier an algerie le 25 decembre 07 et nous avons reçu le livret de famille ainsi que la transcription mais il nous a donner un rendez-vous le 31 juillet 08 a oran et je voudrais savoir que type de formulaire de visa il faut remplir merci d'avance

Par **taochy patrick**, le **28/04/2008** à **08:16**

Salut Yasmimi!

Je suis content pour toi!

Enfin ma femme a eu son visa, elle me rejoint cette semaine.

Je vous souhaite à tous les deux beaucoup de bonheur.

Par **taochy patrick**, le **28/04/2008** à **08:36**

Salut Samir!

Ta question ne s'adresse pas à moi, mais je me permet de préciser qu'il s'agit du formulaire court séjour schengen que tu trouveras en téléchargement sur le site du consulat general de France à Oran, ainsi que les recommandations et la liste des pièces à fournir.

Tu peux d'ailleurs téléphoner pour t'informer au 00213 41412122 ou au 1573 si tu habites l'Algérie.

Ce type de formulaire est obligatoire pour l'installation en France de l'Algérien(ne) conjoint de Français .

On te délivrera un visa de type C de 90 jours valable 6 mois à compter de la date du retrait, avec les mentions: "famille de Français", "assurance non requise", "carte de séjour à solliciter dans les 2mois à la préfecture..."

Bonne chance à toi.

Salem